



Délocalisation d'entreprise et changement de convention collectif

Par **akira592**, le **17/09/2016** à **09:34**

Bonjour à tous,mes questions font suite à un redressement judiciaire, que notre société subit. dans le cadre du rachat et de son plan de redressement,un potentiel racheteur nous dit qu'il aimerai dénoncer notre accord sur notre convention collective au profit d'une autre qui nous sera moins favorable:

question:en quoi cela peut nous être défavorable,(pour les salariés qui resteront après la vague de licenciement)

le racheteur potentiel va dénoncer l'accord d'avec le bailleur qui nous loue les locaux,il stipule que si aucun accord ne peut s'envisager ,le racheteur délocalisera nos machines et les ouvriers.

question:le fait de nous rattacher à une autre entité ,nous oblige à subir la convention collective en vigueur dans cette nouvelle entité,ou bien nous gardons notre convention collective

merci d'avance de vos réponses